



CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE

Bruxelles, le 2 février 2009
(OR. en)

5809/09

EDUC 13
JEUN 8
ECOFIN 62
AG 10
COMPET 40
RECH 22

NOTE INTRODUCTIVE

du: Comité des représentants permanents (1^{ère} partie)

au: Conseil

Objet: Messages clés en matière d'éducation et de formation adressés au Conseil européen de printemps
- *Adoption*

Les délégations trouveront ci-joint un ensemble de messages clés en matière d'éducation et de formation, tel qu'il a été établi à la suite des travaux du Comité de l'éducation et approuvé par le Comité des représentants permanents lors de sa réunion du 30 janvier 2009.

Compte tenu de cette approbation, le Comité des représentants permanents recommande au Conseil de confirmer ces messages clés en vue de leur transmission ultérieure au Conseil européen du printemps 2009.

**Messages clés en matière d'éducation et de formation
adressés au Conseil européen de printemps**

L'éducation et la voie de la relance

La crise financière et économique mondiale, vu les sérieux défis qu'elle pose pour la croissance, l'emploi et la stabilité sociale, démontre la nécessité d'une action rapide et coordonnée à l'échelle européenne. C'est précisément lorsque l'économie va mal qu'on doit insister sans relâche sur le fait qu'il est très important stratégiquement de maintenir des systèmes d'éducation et de formation ouverts et efficaces et de qualité élevée - car ils permettront de renforcer à terme la compétitivité tout en favorisant la cohésion sociale et la citoyenneté active. Plus précisément, le ralentissement économique actuel fait ressortir la nécessité d'intensifier les efforts déployés pour mettre à jour les compétences existantes et en acquérir de nouvelles tout au long de la vie, en particulier dans les secteurs professionnels fondés sur la connaissance et l'économie à faibles émissions de CO₂, en pleine évolution. Les investissements à long terme dans la connaissance, les qualifications et les compétences, l'établissement de partenariats et d'une coopération effective avec le monde du travail et le soutien à la libre circulation des connaissances sont en conséquence nécessaires, car ils permettront de préparer la relance et de garantir la future prospérité socio-économique. Dans cette perspective, une attention accrue devrait être accordée à la recherche de sources de financement nouvelles et diversifiées - y compris, le cas échéant, dans le secteur privé - pour l'éducation et la formation, et au développement de la responsabilité sociale des entreprises.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil réuni en formation "Éducation, jeunesse et culture" soumet au Conseil européen de printemps les messages clés en matière d'éducation et de formation qui figurent ci-après.

1. En réponse aux défis posés par la crise financière mondiale et le ralentissement de l'économie qui en résulte, il convient de prendre pleinement en compte la contribution essentielle que l'éducation et la formation peuvent apporter à la relance. Des investissements accrus et plus efficaces en capital humain sont nécessaires. Il convient également d'intensifier les efforts pour que l'éducation puisse jouer son rôle dans le triangle de la connaissance (éducation - recherche - innovation), en tant que moteur essentiel d'une société fondée sur la connaissance, et contribuer à l'élaboration du plan d'innovation européen proposé. Pour aider les États membres à relever ces défis, le cadre stratégique actualisé pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation, qui est en cours d'élaboration aux fins d'anticiper l'évolution du processus de Lisbonne et qui devrait être adopté au cours du premier semestre de 2009, est appelé à jouer un rôle de premier plan.

2. Les systèmes d'éducation et de formation en Europe doivent aujourd'hui, plus que jamais, répondre aux exigences actuelles et futures du marché du travail et à la difficulté de promouvoir l'équité, la cohésion sociale et la citoyenneté active. Diverses formes de coopération et de partenariats entre institutions d'enseignement et de formation, d'une part, et les employeurs et d'autres parties prenantes, d'autre part, devraient être encouragées dans le but d'améliorer l'employabilité à long terme de tous les citoyens par l'acquisition des compétences et des qualifications essentielles dans une perspective d'éducation et de formation tout au long de la vie. La mobilité des apprenants contribue à cet objectif; aussi, des périodes d'apprentissage à l'étranger devraient progressivement devenir la règle plutôt que l'exception. L'anticipation des besoins en compétences, l'actualisation et le développement des compétences - et notamment l'esprit d'entreprise, les compétences linguistiques et interculturelles - de même que la stimulation du potentiel créatif et novateur des citoyens sont déterminants pour garantir la prospérité future de l'UE et maintenir la cohésion sociale dans la transition vers une économie de la connaissance, à faible émissions de CO₂.

**PROGRÈS ACCOMPLIS EN 2008 DANS LE DOMAINE
DE LA COOPÉRATION EUROPÉENNE EN MATIÈRE D'ÉDUCATION
ET DE FORMATION**

- Recommandation du Parlement européen et du Conseil établissant le cadre européen des certifications (CEC) pour l'éducation et la formation tout au long de la vie¹;
- [- Recommandation du Parlement européen et du Conseil établissant le système européen de crédits d'apprentissages pour l'enseignement et la formation professionnels (ECVET)]²;
- [- Recommandation du Parlement européen et du Conseil relative à l'établissement d'un cadre européen de référence pour l'assurance de la qualité dans l'enseignement et la formation professionnels]³;
- Règlement du Parlement européen et du Conseil portant création d'une Fondation européenne pour la formation (refonte)⁴;
- Décision du Parlement européen et du Conseil concernant l'Année européenne de la créativité et de l'innovation (2009)⁵;
- Rapport d'étape conjoint 2008 du Conseil et de la Commission sur la mise en œuvre du programme de travail Éducation et formation 2010 - L'éducation et la formation tout au long de la vie au service de la connaissance, de la créativité et de l'innovation⁶;

¹ JO C 111 du 6.5.2008.

² Un accord en première lecture a été dégagé entre le Parlement européen et le Conseil en décembre 2008 et cette recommandation devrait être adoptée au cours des premiers mois de 2009.

³ Idem.

⁴ JO L 354 du 31.12.2008.

⁵ JO L 348 du 24.12.2008.

⁶ JO C 86 du 5.4.2008.

- Conclusions du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil du 22 mai 2008, sur la promotion de la créativité et de l'innovation dans le cadre de l'éducation et de la formation⁷;
- Conclusions du Conseil du 22 mai 2008 sur le multilinguisme⁸;
- Conclusions du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, sur les priorités futures de la coopération européenne renforcée en matière d'enseignement et de formation professionnels⁹;
- Conclusions du Conseil du 22 mai 2008 sur l'éducation et la formation des adultes¹⁰;
- Conclusions du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil du 21 novembre 2008 - Préparer les jeunes au XXI^e siècle: un programme de coopération européenne en matière scolaire¹¹;
- Résolution du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil du 21 novembre 2008 - Mieux inclure l'orientation tout au long de la vie dans les stratégies d'éducation et de formation tout au long de la vie¹²;
- Résolution du Conseil du 21 novembre 2008 relative à une stratégie européenne en faveur du multilinguisme¹³;

⁷ JO C 141 du 7.6.2008.

⁸ JO C 140 du 6.6.2008.

⁹ JO C 18 du 24.1.2009.

¹⁰ JO C 140 du 6.6.2008.

¹¹ JO C 319 du 13.12.2008.

¹² JO C 319 du 13.12.2008.

¹³ JO C 320 du 16.12.2008.

- Conclusions du Conseil et des représentants des gouvernements des états membres, réunis au sein du Conseil le 21 novembre 2008 , concernant la mobilité des jeunes¹⁴;
- Lancement du registre européen pour la garantie de la qualité dans l'enseignement supérieur, le 4 mars 2008, approuvé par les ministres dans le cadre du processus de Bologne (Londres, 18 mai 2007), et prévu dans la recommandation du Parlement européen et du Conseil du 15 février 2006 concernant la poursuite de la coopération européenne visant la garantie de la qualité dans l'enseignement supérieur¹⁵;
- Rapport de la Commission au Conseil relatif à la résolution du Conseil du 23 novembre 2007 concernant la modernisation des universités pour favoriser la compétitivité européenne dans une économie mondiale fondée sur la connaissance - COM(2008) 680 final du 30 octobre 2008¹⁶;
- Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions - "Un cadre stratégique actualisé pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation"¹⁷;
- Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions - "Des compétences nouvelles pour des emplois nouveaux - Anticiper et faire coïncider les compétences requises et les besoins du marché du travail"¹⁸.

¹⁴ JO C 320 du 16.12.2008.

¹⁵ Doc. 8289/08 [COM(2008) 179 final].

¹⁶ Doc. 15292/08 [COM(2008) 860 final] - sans préjudice de la position du Conseil sur ce document.

¹⁷ Doc. 17535/08 [COM(2008) 865 final] - sans préjudice de la position du Conseil sur ce document.

¹⁸ Doc. 17537/08 [COM(2008) 868 final] - sans préjudice de la position du Conseil sur ce document.